



Le 23 septembre 2021

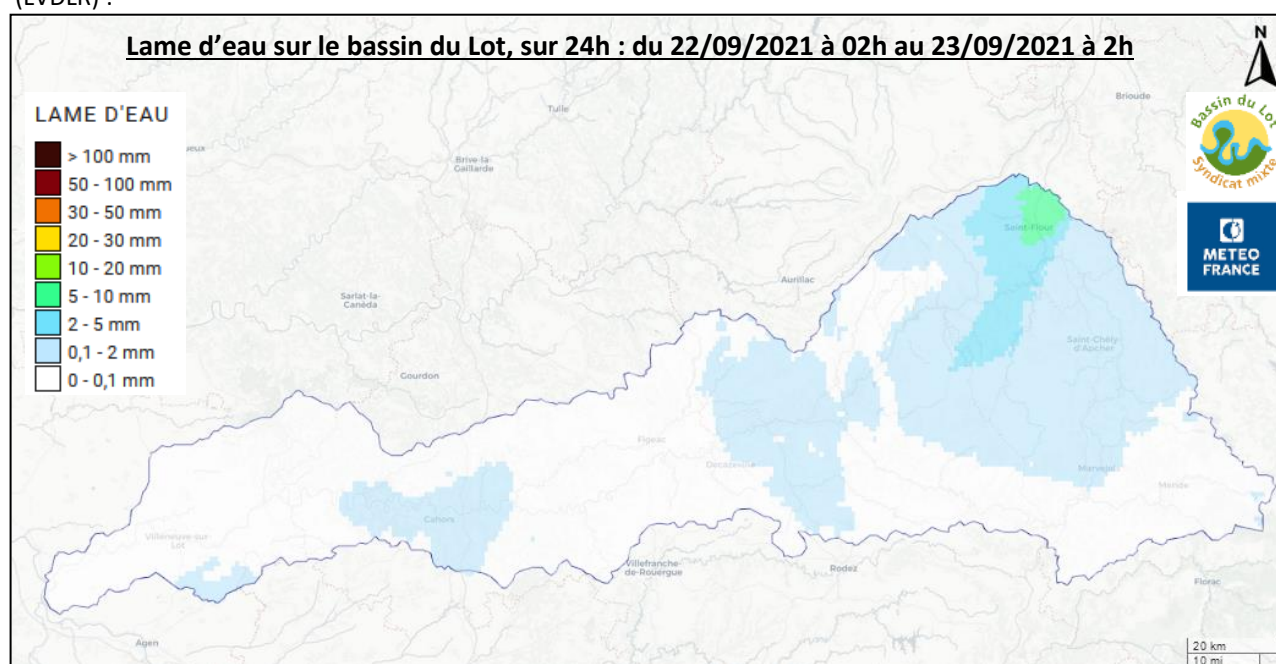
- Suivi de l'étiage 2021 du bassin du Lot - *Soutien d'étiage du Lot domanial – Bulletin n°13*

La campagne 2021 de soutien d'étiage du Lot domanial a débuté le jeudi 1^{er} juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre **EDF et le Syndicat Mixte du bassin du Lot (anciennement Entente Lot)**, depuis 1989 (33^e campagne consécutive).

Vous trouverez ci-dessous les consignes de débit minimal envoyées cette semaine à EDF par le SMBL. Vous retrouverez également quelques informations synthétiques sur les conditions météorologiques, les débits du Lot domanial, les usages, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://laviedelariviere.valleedulot.com/>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <https://www.valleedulot.com/fr/bassin-versant-lot/etiages/etiages-du-bassin/etiage2021.php>.

Bientôt, la lame d'eau radar quotidienne sur le bassin sera disponible sur le site « La Vie De La Rivière » (LVDLR) :



<https://www.valleedulot.com/fr/bassin-versant-lot/etiages/etiages-du-bassin/etiage2021.php>



Pluviométrie sur le bassin :

Des passages pluvieux océaniques de faibles intensités ont été observés sur le bassin du Lot depuis le 17 septembre avec des températures en baisse depuis le jeudi 16. Ces dernières 24h (voir carte des lames d'eau ci-dessus), la partie nord-est du bassin a enregistré des précipitations de l'ordre de 10 à 20 mm autour de Saint Flour et deçà de 5 mm localement (Truyères, amont de Decazeville et autour de Cahors).

Bien qu'il y ait des disparités de répartition sur le bassin du Lot, les cumuls de précipitation restent excédentaires sur la période d'étiage et sur l'année hydrologique.

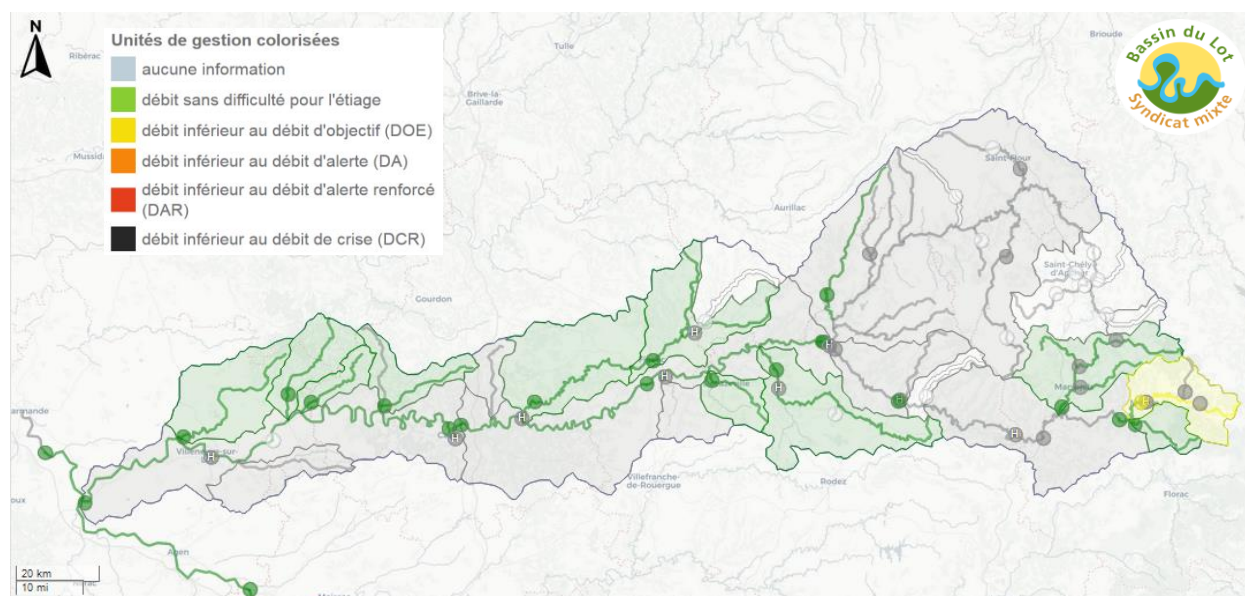
Après une fin de semaine plutôt sèche, des précipitations sont attendues ce samedi 25 et dimanche 26 septembre sur l'ensemble du bassin versant.

Hydrologie du bassin :

La situation hydrologique n'est pas uniforme sur le territoire, avec une stabilité voire une légère diminution des débits sur la partie médiane et aval du bassin après l'effet des épisodes pluvio-orageux de la première moitié du mois de septembre. L'amont du bassin (sauf pour la Truyères) est caractérisé par des débits en plus forte diminution (cas du Lot amont à Mende ou à Balsièges et de la Colagne au Monastier-Pin-Moriès).

En Lozère, la station du Lot amont à Mende [aval] voit ainsi son débit chuter après l'effet pluie, il est inférieur au débit d'objectif étiage et atteint le débit d'alerte.

Les stations hydrométriques positionnées sur les affluents du Lot domaniaux enregistrent des débits supérieurs aux seuils.



Cartographie du franchissement des débits seuils du bassin du Lot au 23 septembre 2021

<http://lavedelariviere.bassindulot.fr>



A noter que les informations aux stations gérées par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes seront prochainement disponibles sur notre site internet LVDLR. De plus, la station de la Boralde de Saint-Chély à Castelnau-de-Mandailles, gérée par EDF, va être remplacée par la station du Ruisseau des Mousseaux, à Castelnau-de-Mandailles également.

Certaines données hydrométriques sont indisponibles, c'est notamment le cas pour la station de Cahors [Lacombe] depuis le 22 septembre à 7h00 ou la station de Coutet (EDF) depuis le 17 septembre à 13h00 (données partielles entre le 12 et 16 septembre). Concernant cette station de Coutet, une opération d'entretien a entraîné un dysfonctionnement temporaire de cette dernière. Cependant, l'historique de mesure sera complété et corrigé a posteriori.

Etat des arrêtés réglementant les prélèvements d'eau sur le bassin :

- **Lozère : Arrêté n°DDT-BIEF-2021-251-0001 du 8 septembre 2021**, applicable à compter du 9 septembre 2021 pour une durée de 6 mois, qui limite les prélèvements d'eau (ci-dessous les mesures « irrigation agricole » en vigueur) :
 - Niveau d'alerte renforcée sur le bassin du Lot et du Bramont : interdiction les samedis et dimanches et de 8h à 21h les autres jours de la semaine (ou -50% pour les organisations collectives d'irrigation)
 - Niveau d'alerte sur le bassin de la Truyère : interdiction de 11h à 19h (ou -25% pour les organisations collectives d'irrigation)
 - Niveau d'alerte sur le bassin de la Colagne et le cours d'eau Colagne : interdiction de 11h à 19h (ou -25% pour les organisations collectives d'irrigation)
- **Aveyron : Arrêté n°12-2021-08-24-00002 du 24 août 2021**, applicable à compter du 28 août 2021 jusqu'au 31 octobre 2021, qui limite les prélèvements d'eau (ci-dessous les mesures « irrigation agricole » en vigueur) :
 - Niveau d'alerte sur le Lot amont BASSIN : interdiction de 14h à 18h
 - Niveau d'alerte sur le Dourdou de Conques (bassin sensible) : tour d'eau de niveau 1
 - Niveau d'alerte sur la Diège (bassin sensible) : tour d'eau de niveau 1
- **Cantal : Arrêté n°2021-1182 du 27 août 2021**, applicable à compter du 27 août jusqu'au 31 octobre 2021, qui limite les prélèvements d'eau (ci-dessous les mesures « irrigation agricole ») en vigueur) :
 - Vigilance sur le bassin versant de la Truyère - Basse Margeride
 - Vigilance sur le sous-bassin du Veyre, sur les communes de Parlan, Saint-Julien-de-Toursac, Quézac et Maurs
- **Lot : Arrêté n°E-2021-256 en date du 23 septembre 2021**, applicable à compter du samedi 25 septembre 2021 jusqu'au 31 octobre 2021, qui limite les prélèvements d'eau.

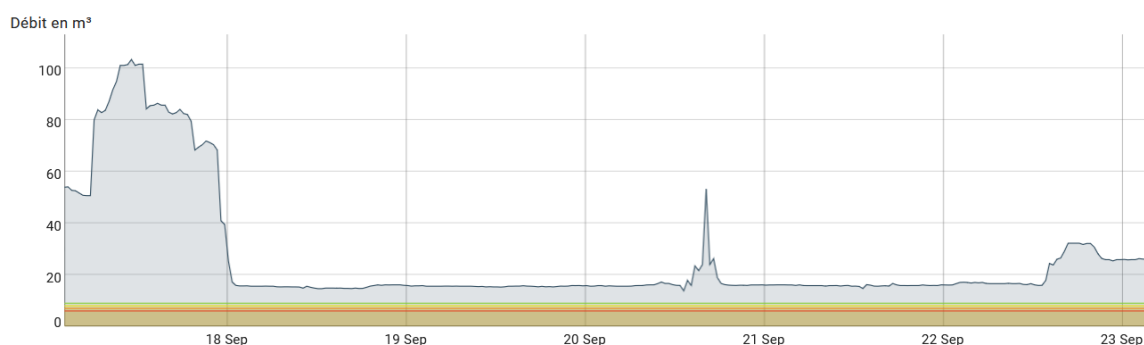


- Lot-et-Garonne : **Arrêté n°47-2021-09-17-00001 en date du 17 septembre 2021**, applicable à compter du 18 septembre jusqu'au 31 octobre, qui limite les prélèvements d'eau).

Davantage de détails sur les restrictions concernant les prélèvements à usage d'irrigation et des autres usages sont disponibles sur le site internet Propluvia : <https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>

Il est rappelé au titre de l'arrêté cadre interdépartemental (E-2017-204) portant définition du plan d'actions "sécheresse" sur le bassin du Lot que le fonctionnement par écluse pendant la période de soutien d'étiage du 1^{er} juillet au 31 octobre est interdit en aval d'Entraygues, sauf dérogation.

Variations de débit sur le Lot réalimenté :



Graphique des débits instantanés enregistrés à **Entraygues-sur-Truyère** du 17 au 23 septembre 2021



Graphique des débits instantanés enregistrés à **Faycelles** du 17 au 23 septembre 2021

<http://laviedelariviere.valleedulot.com/>

L'activité hydroélectrique des branches Lot amont et Truyère est observée à Entraygues-sur-Truyère sur le graphique des débits instantanés visible ci-dessus. Elle a été peu régulière ces sept derniers jours et relativement intense. On remarque deux éclusées principales de d'environ 90 et 40 m³/s d'amplitude et des débits maximaux autour de 100 m³/s.

Il est important d'anticiper le retour à la consigne de soutien d'étiage dans la gestion des débits entrant dans les plans d'eau des centrales. Une vigilance de tous les usagers de la rivière est requise.



Niveaux des retenues (d'où provient le soutien d'été) :

Les retenues utilisées pour le soutien d'été affichent des taux de remplissage corrects pour la saison. Les niveaux sont en baisse mais toujours au-dessus des cotes touristiques, exception faite de la retenue de Maury et de Sarrans qui ne sont plus en période de conventionnement (cf. tableau en annexe).

Besoins en eau :

Irrigation :

L'irrigation touche à sa fin pour les grandes cultures (soja, tournesol et maïs notamment) tandis qu'elle se poursuit pour les cultures de fruits à coque (noix, noisettes, châtaignes).

Navigation :

○ Département de l'Aveyron :

- **Avis n°2021-01 : la navigation est ouverte à partir du 28 mai 2021** pour l'intégralité de la voie d'eau comprise entre le bief de Marcenac et celui de Bouillac à l'exception de la portion de rivière située entre le pont RD840 et l'aval immédiat de la chaussée de Laroque-Bouillac.

○ Département du Lot :

Section de voie Luzech – Larnagol

- **Avis n°1 : la navigation est ouverte à compter du 15 mai 2021**

Section de voie Soturac – Albas

- **Avis n°3 : la navigation sera ouverte partiellement à compter du samedi 17 juillet** en comprenant les biefs d'Orgueil, Touzac, Lacroze, Grimard, Meymes, Floiras et Castelfranc
- **Avis n°5 : ouverture des écluses de Puy L'Evêque et de Compastier à compter du samedi 14 août**
- **Avis n°8 : interdiction d'utiliser l'écluse de Compastier** pour des raisons de sécurité

○ Département du Lot-et-Garonne :

- **Avis n°2 : la navigation est ouverte du 1^{er} avril au 1^{er} novembre inclus** sur la section comprise entre l'aval de l'écluse de Saint-Vite et l'amont du barrage d'Aiguillon

Pour plus d'informations, consultez les avis à la batellerie permanents et temporaires de ces trois départements :

<https://aveyron.fr/pages/tourisme/naviguer%20sur%20la%20rivi%C3%A8re%20lot>

<http://www.lot.gouv.fr/navigation-r2009.html>

<http://www.inforoute47.fr/#navigation>

D'autre part, les activités touristiques diminuent sur le bassin du Lot avec la rentrée scolaire. Toutefois, les vacanciers de septembre peuvent rester nombreux.



Soutien d'étéage de la Colagne, affluent du Lot amont :

Le soutien d'étéage de la Colagne (Lozère) est assuré par la mairie de Mende depuis le réservoir de Charpal. Il a débuté le 14 août et se poursuit à raison de 100 l/s depuis le 16 septembre, soit 40 l/s de plus que le débit réservé fixé à 60 l/s.

Pour mémoire, le soutien d'étéage s'opère sous contrôle du point nodal de la Colagne à Le Monastier [Pin-Mories] dont le DOE fixé à 750 l/s a fait l'objet d'une révision qui sera actée dans le prochain SDAGE.

Consigne de soutien d'étéage :

La consigne n°25 de soutien d'étéage a été passée le lundi 20 septembre à **12 m³/s** pour une application le mardi 21 septembre 00h. Elle est maintenue à **12 m³/s** ce jeudi pour une application le vendredi 17 septembre 00h. Elle sera revue le lundi 27 septembre pour le mardi 28 septembre 00h.

Droits conventionnels cumulés depuis le 1^{er} juillet (information au 23/09) : **20 322 000 m³**

Volume cumulé déstocké depuis le 1^{er} juillet (information au 23/09) : **8 992 000 m³**

Les modalités techniques du soutien d'étéage ont évolué depuis quelques années avec l'émission de 2 consignes par semaine pour une mise en application dès le lendemain. Ces modalités permettent de gagner en réactivité afin de s'adapter au plus près des conditions climatiques et aux besoins des usages.

Prochain bulletin : jeudi 30 septembre 2021

Merci de tenir informé le syndicat mixte du bassin du Lot en cas de difficultés constatées sur le terrain : Océane KNEUR, o.kneur@valleedulot.com



Précisions & glossaire :

* Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995).

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m³/s depuis le 1^{er} janvier 2014. La convention permet une réalimentation du 1^{er} juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

** Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.

- **DOE** (Débit d'Objectif d'Etiage) : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

- **DCR** (Débit de Crise) : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



Bulletin d'information du syndicat mixte du bassin du Lot du 23/09/2021 :



Débits moyens journaliers (QMJ) et consignes de soutien d'étiage du Lot (m³/s) :

	Jeudi 16-sept.-21	Vendredi 17-sept.-21	Samedi 18-sept.-21	Dimanche 19-sept.-21	Lundi 20-sept.-21	Mardi 21-sept.-21	Mercredi 22-sept.-21	Jeudi 23-sept.-21	Vendredi 24-sept.-21	Samedi 25-sept.-21	Dimanche 26-sept.-21	Lundi 27-sept.-21	Mardi 28-sept.-21
Consigne SML	Consigne				consigne			Consigne				Consigne	
à Entraygues-aval (12)	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	
QNR à Entraygues*	28.4	23	16.7	19.2	28.1	22.2	16.5						
Entraygues-aval (EDF) (12)	20.1	75.1	15.8	15.2	16.8	15.6	21.2						
Entraygues-Roquepailhol (12)	29.4	72.0	15.4	15.6	17.8	15.8	22.3						
Faycelles (46-12)	18.8	74.8	37.0	18.8	20.1	21.1	19.7						
Cahors-Lacombe (46)	139.0	117.0	108.0	76.4	67.1	62.2							
Coutet (EDF) (47)	119.0												
Aiguillon-Ville (47)*	248*	126	155	106	97.3	84.6	77.5						

*Station d'Aiguillon influencée lorsque le débit de la Garonne à Tonneins > 200 m³/s

Source : DREAL Occitanie / EDF

QNR à Entraygues*	Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues (en l'absence de barrage et d'une réalimentation)
--------------------------	---

Cotes des retenues :

RETENUE	DATE	COTE	Par rapport à la cote
Grandval	23-sept	728.85	+2.85
Sarrans	23-sept	629.06	-0.94
Maury	23-sept	579.44	-4.06
Castelnau	23-sept	412.61	+2.11

Source : EDF

Syndicat Mixte du Bassin du Lot (EPTB Lot)

233 rue Président Wilson 46000 Cahors

<http://etiage.bassindulot.fr>



Syndicat Mixte du bassin du Lot – EPTB Lot

www.valleedulot.com



**Syndicat Mixte
du Bassin du Lot**

20/09/2021

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2021

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° 25

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m³/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

MARDI 21 SEPTEMBRE 2021, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **VENDREDI 24 SEPTEMBRE 00 h 00.**
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Océane KNEUR
Chargée du soutien des étiages
o.kneur@valleedulot.com / etiage@valleedulot.com
06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE



**Syndicat Mixte
du Bassin du Lot**

23/09/2021

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2021

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° 26

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m³/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **MARDI 28 SEPTEMBRE 00 h 00.**
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Océane KNEUR
Chargée du soutien des étiages
o.kneur@valleedulot.com / etiage@valleedulot.com
06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE